



BULLETIN D'ADHESION 2011

Association de fait

Nom de l'initiative _____

Nom du Représentant _____

Adresse _____

Téléphone _____

Email _____

Adresse du site internet _____

Cet email vous
permettra d'accéder
à l'espace
« Adhérent » du site
ACEPP

Vous souhaitez adhérer au réseau ACEPP en tant que :

Membre actif

En tant que signataire de la Charte des Initiatives parentales ou de la Charte pour l'accueil de l'enfant, vous pouvez être membre actif et donc éligible ou électeur lors de l'Assemblée générale de l'ACEPP et vous présenter au Conseil d'Administration de l'ACEPP.

Membre associé

Votre activité :

Votre implantation :

Urbain Périurbain Rural Quartier CUCS - Politique de la Ville

Nombre de membres ou de parents dans votre association de fait :

Votre cotisation 2010 :

Cotisation fixe annuelle obligatoire

30 €

(Cette cotisation comprend un abonnement à la Gazette pour 1 an)

Complément d'abonnement à la Gazette

<input type="radio"/> 5 exemplaires de chaque numéro	Rajouter 40 €
<input type="radio"/> 10 exemplaires de chaque numéro	Rajouter 60 €

Total :

.....€

50 % de cette cotisation est reversée à votre association départementale ou régionale si elle existe dans le cadre du réseau ACEPP.

Paiement par chèque à l'ordre de l'ACEPP :
(Joindre votre règlement)

Paiement par virement ⁶ :

Crédit coopératif - Alésia - Code Banque : 42559
Code guichet : 00005 - No de cpt : 21022706304
Clé RIB : 33

Date et signature du Représentant :

Charte des Initiatives Parentales¹

Préambule

La notion de parentalité repose sur :

- un statut : on devient parent dès lors que l'enfant paraît et on le reste quelque soit son âge ;
- un lien indissoluble et irremplaçable entre le parent et l'enfant ;
- une fonction à remplir : le parent est le premier éducateur tout en s'inscrivant dans une démarche de coéducation.

Elle génère un besoin d'alliance entre les parents pour assumer cette fonction, quelle que soit leur situation familiale. La parentalité crée une dynamique qui comporte remise en cause, interrogations, contacts avec d'autres parents et d'autres acteurs et qui donne de l'énergie, de la force et du bonheur.

1. Les initiatives parentales sont des collectifs de parents citoyens, acteurs et solidaires

Au sein des initiatives parentales, les parents sont acteurs, citoyens et coopèrent ensemble sur des projets pour leurs enfants ou pour eux-mêmes :

- les initiatives parentales reliées au sein de l'Acepp cherchent à mettre en place des actions diverses où les parents sont acteurs, responsables et citoyens et non uniquement bénéficiaires des actions ;
- elles permettent aux parents d'être force d'initiative sur leur territoire pour favoriser le bien-être collectif des enfants et des parents ;
- elles cherchent à construire des espaces de coéducation avec les professionnels, les élus et institutions au niveau de leur territoire. Elles s'inscrivent ainsi dans une démarche de développement social local.

Les initiatives parentales sont fondées sur la solidarité entre les parents

Les initiatives parentales reliées au sein de l'Acepp permettent aux parents d'être ressources les uns pour les autres. Elles facilitent les rencontres entre parents, le partage d'expériences, l'entraide et le lien social.

Les initiatives parentales sont centrées sur une implication active des parents

Au sein des initiatives parentales, l'implication des parents s'exerce à tous les niveaux : dans l'élaboration des projets, dans la mise en place d'actions, dans l'organisation. Les parents participent aussi aux décisions et à l'évaluation des actions. Le rôle des animateurs salariés, s'ils existent, vise à faciliter cette implication et, dans ce cas, le pilotage du projet est collectif et partagé entre parents et animateurs.

2. Les initiatives parentales s'inscrivent dans une éthique de reconnaissance de la place et du rôle des parents dans toute leur diversité

Les initiatives parentales reliées au sein de l'Acepp refusent une approche de la parentalité qui valoriserait un ou des modèles dominants :

- elles s'adressent à tous les parents et recherchent la participation de tous ;
- elles reconnaissent le droit de chaque parent à être reconnu dans son rôle parental et d'exprimer son propre point de vue ;
- elles sont fondées sur la reconnaissance et la mise en valeur des ressources des parents en se décentrant de leurs éventuelles difficultés éducatives ;
- elles considèrent la parentalité comme un cheminement : « Un enfant naît un jour, un parent le devient tous les jours ». Les parents doivent pouvoir tâtonner et s'appuyer sur d'autres pour trouver leur propre manière d'être parents ;
- elles s'interdisent jugement et visée par rapport aux pratiques éducatives des parents et s'engagent à ne donner aucune information sur les familles à l'extérieur sans leur autorisation ;
- elles refusent la stigmatisation des parents sur des critères sociaux ou culturels, et/ou sur des difficultés à assumer leur rôle. Les initiatives parentales s'inscrivent en faux contre l'idée de parents soit disant « démissionnaires » et considèrent qu'il y a seulement des parents pour qui la fonction parentale est rendue parfois plus difficile en raison de leur histoire et/ou de leur contexte de vie.

3. Les initiatives parentales reliées au sein de l'Acepp se constituent en réseau

Les initiatives parentales se relient ensemble, au sein de l'Acepp, afin de promouvoir :

- les droits de l'enfant à tous niveaux de la vie sociale, économique et politique ;
- l'égalité des droits entre femmes et hommes, entre mères et pères, entre les différentes formes familiales (recomposées, monoparentales, homoparentales...);
- la prise en compte de la parentalité dans tous les aspects de la vie économique, sociale et professionnelle. Accompagner, soutenir la parentalité passe aussi par l'amélioration des conditions de vie des familles ;
- la place et le rôle des parents dans tous les lieux de vie de l'enfant en partenariat avec des professionnels ;
- la création d'espaces de débat et de co-construction des politiques éducatives associant parents, professionnels, élus.

Pour cela, les initiatives parentales interpellent, en tant qu'initiatives citoyennes, l'État, les institutions politiques et sociales, les élus locaux afin de construire des espaces de coéducation au niveau des territoires, et promouvoir la place et le rôle des parents.

¹ Adoptée en assemblée générale du 9 octobre 2010

Charte pour l'accueil de l'enfant²

L'accueil et l'éveil de l'enfant sont la raison d'être de tout lieu d'accueil.

- Chaque lieu d'accueil se doit de rechercher activement une qualité d'accueil dont les objectifs sont déterminés par l'ensemble des parents, des professionnels et des partenaires (PMI, Municipalité, ...)
- Le lieu d'accueil doit favoriser le développement de la personnalité de l'enfant et l'exploration du monde qui l'entoure.
- Tout adulte veille à expliquer à l'enfant par la parole sa vie et son environnement direct. Il écoute la parole de l'enfant et respecte ses rythmes propres ; il est attentif à son expression non-verbale.
- L'éveil culturel et artistique du jeune enfant est un élément clé de la démarche éducative. Il respecte les diversités sociales et culturelles des enfants et des familles.

Les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant

- Les parents sont invités à accompagner l'enfant et rester dans le lieu d'accueil autant qu'il est possible et nécessaire
- Le lieu d'accueil, et notamment les professionnels, encourage le questionnement, les échanges et les solidarités entre parents.
- Il facilite aussi la participation des parents dans les instances de décision et de gestion, notamment en favorisant les formations de bénévoles souhaitables.
- Les projets, éducatif et social, du lieu d'accueil sont élaborés et adaptés conjointement par les parents et les professionnels.

Les professionnels sont les garants de la qualité de l'accueil et les organisateurs de la vie quotidienne.

- Les professionnels respectent, prennent en compte et valorisent les identités culturelles de chacun, adulte ou enfant.
- Ils organisent la vie quotidienne du lieu d'accueil dans l'intérêt de tous et permettent aux parents d'avoir un autre regard sur leur enfant.
- Le lieu d'accueil organise des temps d'échange entre professionnels et leur offre des perspectives d'enrichissement, notamment par la formation continue.

Le lieu d'accueil se fonde sur une démarche de citoyenneté active et solidaire.

- Il permet l'accueil de toutes les familles quelles que soient leurs origines, leur culture et leur sensibilité grâce à un fonctionnement adapté.
- Le lieu d'accueil s'ouvre sur son quartier ou son village et tisse des liens et des relations dans son environnement.
- Il participe à la mise en réseau des structures d'accueil du jeune enfant, et notamment par l'ACEPP.
- Le lieu d'accueil promeut la place du jeune enfant dans la société telle qu'elle s'exprime notamment dans la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant.

² Assemblée générale de l'ACEPP du 12 mai 2002 - modifiée par le conseil d'administration du 22 juin 2002



Qui êtes-vous ? Questionnaire

Définissez en quelques mots votre activité :

Quelles sont les valeurs du réseau ACEPP dans lesquelles vous vous reconnaissez et pour lesquels vous vous sentez militants ?

Qu'attendez-vous du réseau ACEPP ?

- 1) La défense de vos valeurs et de vos intérêts auprès des pouvoirs publics ? OUI NON

 - 2) Des échanges, partages, formation, ressourcement (colloques, séminaires..), sur quels thèmes ? OUI NON

 - 3) Une prise de position par rapport à des sujets de société ? OUI NON

 - 4) Des informations?
Lesquelles ? OUI NON

 - 5) Un soutien méthodologique ? OUI NON
-

Quels sont vos partenaires ?

Quels sont vos financements ?

Êtes-vous intégrés au sein des REAAP ? OUI NON

Si Oui, quel est votre rôle ?

Etes-vous adhérents à d'autres réseaux ?
lesquels ?

Etes-vous prêt à vous impliquer activement au sein du réseau ACEPP ?

A participer :

- aux instances décisionnelles ?
- groupes de travail thématiques ?
- autres ?